

PROMETIC SCIENCES DE LA VIE INC.



PROMETIC
SCIENCES DE LA VIE INC.

NOTICE ANNUELLE DE RENOUVELLEMENT

Exercice terminé le 31 décembre 2001

17 AVRIL 2002

**NORME CANADIENNE 44-101
PLACEMENT DE TITRES AU MOYEN D'UN PROSPECTUS SIMPLIFIÉ**

**FORMULAIRE 44-101F1
NOTICE ANNUELLE**

Rubrique 1

1.1. Date : 17 avril 2002

Rubrique 2 - Structure de l'entreprise

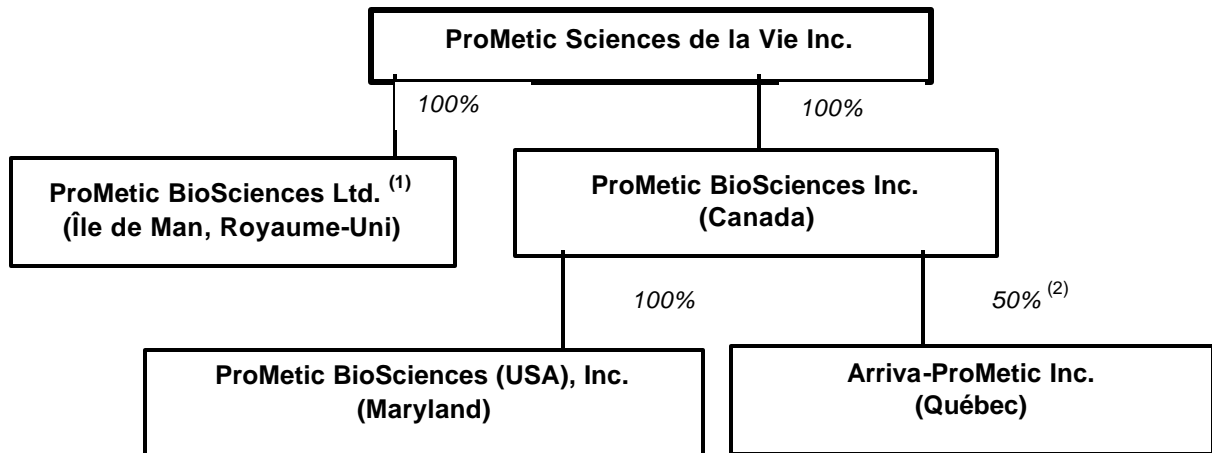
2.1 Dénomination sociale et constitution : ProMetic Sciences de la Vie Inc.

Le 14 octobre 1994, ProMetic Sciences de la Vie Inc. (« ProMetic » ou la « société ») a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, sous la dénomination sociale Gestion Innovon Life Sciences Limitée.

Depuis le 14 octobre 1994, la société a modifié ses statuts constitutifs par clauses modificatrices. Le 21 décembre 1995, la société a modifié son capital-actions autorisé, abrogé les restrictions sur le transfert de ses actions et les dispositions de ses statuts relatives au pouvoir d'emprunt de la société et au quorum de son conseil d'administration. Le 6 juin 1996, la société a modifié son nombre minimal et maximum d'administrateurs. Le 10 avril 1995, le 10 octobre 1995, le 19 juin 1997 et le 14 août 1997, la société a modifié son capital-actions autorisé. Le 19 mai 1998, la société a modifié sa dénomination sociale Gestion Innovon Life Sciences Limitée pour celle de ProMetic Sciences de la Vie Inc. et simplifié son capital-actions autorisé. Ainsi, selon un certificat de constitution à jour du 19 mai 1998, la société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne, vingt millions (20 000 000) d'actions à droit de vote multiple et un nombre illimité d'actions préférentielles en séries. Par certificat de modification du 16 février 2000, la société a créé ses deux premières séries d'actions préférentielles consistant en un maximum de un million cinquante mille (1 050 000) actions privilégiées de série « A » et neuf cent cinquante mille (950 000) actions privilégiées de série « B ».

2.2 Liens inter-sociétés

Le tableau suivant illustre les filiales directes et indirectes de la société, leurs lieux de constitution et le pourcentage de droits de vote détenu ou contrôlé par la société dans chacune de ces entités.



(1) Anciennement connue sous le nom d'Affinity Chromatography Limited.

(2) La participation restante de 50 % est détenue par Arriva Pharmaceuticals, Inc. (auparavant nommée AlphaOne Pharmaceuticals, Inc.), partenaire en co-entreprise dans le développement et la commercialisation d'inhibiteurs de protéases à sérine, tel que l'AAT. Voir p. 12 du rapport annuel 2001 de ProMetic Sciences de la Vie Inc.

Rubrique 3 - Développement général de l'activité

ProMetic est une société montréalaise inscrite à la bourse (Bourse de Toronto : PLI). La société, agissant par l'intermédiaire de ses filiales ProMetic BioSciences Ltd. et ProMetic BioSciences Inc., (ci-après collectivement «ProMetic » ou la « société ») possède une technologie exclusive essentielle à la purification à grande échelle de médicaments à la génomique chimique, à la protéomique, à la découverte et la mise au point de médicaments.

3.1 Historique sur les trois derniers exercices

En janvier 1999 (avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 1998), ProMetic a acquis la pleine propriété de ProMetic BioSciences Limited (UK) (auparavant connue sous le nom Affinity Chromatography qui détenait une participation de 34 % dans la filiale ProMetic BioSciences Inc., cette filiale devenant ainsi une filiale en propriété exclusive.

En avril 1999, ProMetic a annoncé la création d'une co-entreprise, AlphaOne-ProMetic Inc., avec la société californienne Arriva Pharmaceuticals, Inc., (auparavant connue sous le nom de AlphaOne Pharmaceuticals, Inc.) en vue d'assurer, grâce au droit d'exploiter mondialement des brevets, la mise au point d'inhibiteurs de protéase à sérine, alpha 1-antitrypsine (AAT), destinée au traitement des troubles dermatologiques, gastro-intestinaux et urologiques.

En mai 1999, ProMetic a signé un accord de collaboration avec Genzyme Transgenics Corporation (« GTC ») pour la purification de l'Albumine Sérique humaine (ASh). La technologie des ligands Mimetic^{mc} de ProMetic est utilisée en combinaison avec celle de GTC afin d'offrir à Fresenius AG un procédé de purification à grande échelle à coûts contrôlés tout en atteignant les quantités et la pureté exigée par Fresenius AG.

En septembre 1999, ProMetic a abandonné ses activités dans le secteur pharmaceutique générique.

En septembre 1999, ProMetic a signé un accord de collaboration et de licence avec PowderJect Pharmaceuticals PLC concernant l'injection de médicaments encapsulés dans de fines particules de ProMetic à l'aide d'un système d'injection « sans aiguille » et « sans douleur ».

En décembre 1999, ProMetic a accordé une licence à ZLB (« Laboratoire Central de la Fondation de la Croix-Rouge Suisse », ci-après « ZLB »), pour la purification de l'immunoglobuline provenant du plasma humain.

En janvier 2000, ProMetic a signé un contrat d'approvisionnement de dix ans avec Provalis Diagnostics Ltd. pour leur fournir une composante essentielle dans la fabrication du Glycosal^{MC}, trousse de diagnostic novatrice pour le diabète.

En mai 2000, ProMetic a licencié certains brevets de Convatec (Bristol-Myers Squibb) lui permettant de conclure des partenariats pour la mise au point d'appareils biomédicaux pour le diagnostic et le traitement du cancer.

En juin 2000, ProMetic a conclu une entente de collaboration avec Integrated Protein Technologies (Monsanto) pour la purification d'anticorps monoclonaux produits à partir de programmes d'expression de plantes transgéniques.

En octobre 2000, ProMetic a une fois de plus renforcé sa position en tant que fournisseur de sa technologie de l'industrie du fractionnement du plasma par la signature d'une entente de collaboration avec Aventis Behring L.L.C. (Aventis).

En décembre 2000, une autre entente de collaboration a été signée avec Delta Biotechnology Ltd. (Delta, une compagnie d'Aventis) pour le développement d'un procédé de purification pour l'albumine sérique recombinante de Delta (Recombunin^{MD}) extraite de levure.

En décembre 2000, Delta a annoncé le succès de ses études cliniques pour Recombunin^{MD} 20% pour lesquelles la technologie de ProMetic est utilisée et mise à l'échelle.

En mars 2001, ProMetic a conclu une entente de collaboration avec Menarini Biotech pour laquelle la technologie des ligands Mimetic^{mc} de ProMetic sera utilisée en relation avec un des produits biopharmaceutiques en phase III de Menarini.

En avril 2001, une alliance stratégique était signée avec Merck KGaA. Le but de cette alliance stratégique est de commercialiser conjointement les technologies de ProMetic et Merck (la technologie des Ligands Mimetic^{mc} de ProMetic) pour la purification des anticorps monoclonaux (AcM).

En juillet 2001, ProMetic a annoncé la signature d'entente de principe avec l'*American Red Cross* afin de former une coentreprise pour le développement et la commercialisation de systèmes de détection et d'élimination de virus, comme l'hépatite A et le parvovirus B19 humain et des agents pathogènes qui peuvent causer l'encéphalopathie spongiforme transmissible (EST).

En juillet 2001, ProMetic a annoncé que Fresenius AG avait exercé une option de droits additionnels pour commercialiser l'albumine sérique recombinante (basée sur la technologie des ligands Mimetic^{mc} de ProMetic) en Amérique du Nord et en Asie, sauf au Japon.

En octobre 2001, ProMetic a signé une entente de licence avec PharmAAware Sepsis B.V. pour l'utilisation de la technologie des ligands Mimetic^{mc} de ProMetic dans le diagnostic et le traitement de la sepsie et les chocs septiques.

En novembre 2001, le dépôt d'une demande internationale de brevet pour PBI-1101 a été effectué et la dernière phase des données de soutien pour le dépôt d'une demande internationale de brevet pour PBI-1402 a été complétée.

En décembre 2001, ProMetic a annoncé le début par Merck & Co. d'un premier essai clinique américain pour un vaccin expérimental utilisant Recombunin^{MD} (i.e. l'albumine recombinante de Delta) pour laquelle la technologie des ligands Mimetic^{mc} de ProMetic est utilisée et mise à l'échelle.

Obtention du financement d'un produit brut de 19 \$ millions dont 9.9 \$ millions complétés au 31 décembre 2001.

3.2 Acquisitions importantes et cessions importantes

Aucune

3.3 Tendances

La Société s'attend à ce que trois composés atteignent l'étape des essais cliniques dans les mois à venir. Ces composés, destinés au traitement du cancer et des maladies inflammatoires, représentent une valeur significative pour la Société. La Société doit engager des ressources financières importantes avant que les produits ne puissent être développés avec succès et que les revenus ne soient suffisants pour donner lieu à des bénéfices. La Société est d'avis que ses liquidités actuelles combinées à celles à obtenir au cours de l'an 2002 suffiront à combler ses besoins de liquidités liés à l'exploitation et aux dépenses en immobilisations pour les prochains 12 mois.

Les questions traitées dans la présente notice annuelle et, plus spécifiquement, dans l'analyse de la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation, sont en partie de nature prospective. Ainsi, pour de multiples raisons, les résultats réels pourraient être sensiblement différents.

Rubrique 4 - Description de l'activité

4.1 Généralités

(1) Activité de la Société

ProMetic possède un remarquable moteur de croissance. Grâce à sa technologie et à sa compétence de base, la Société peut conclure des ententes stratégiques et développer des produits brevetés de grande valeur. Au cours des années, elle a fait d'importants investissements pour élargir la gamme de produits brevetés de ses vastes bibliothèques de composés. Ces bibliothèques constituent la base sur laquelle ProMetic peut développer ses propres produits thérapeutiques et conclure des ententes de collaboration avec d'autres sociétés pharmaceutiques pour élargir et valider l'utilisation de sa technologie et donc soutenir son impressionnante ligne de produits.

TECHNOLOGIES PRINCIPALES

Ligands Mimetic^{MC} et « Intelligent Combinatorial Chemistry (ICC)^{MD} »

Durant les dernières années, l'introduction de la chimie combinatoire, qui permet le triage de millions d'agents pharmacologiques en un laps de temps relativement court, a accéléré le processus des découvertes pharmaceutiques. ProMetic a appliqué cette technologie à la mise au point d'entités organiques synthétiques, connues sous le nom de ligands, qui peuvent servir à la séparation et à la purification des produits biopharmaceutiques. Étant donné que le mécanisme sous-jacent consiste en une interaction très spécifique entre le ligand et la protéine d'origine naturelle dans le sang ou dans un organe particulier, les ligands mis au point à des fins de purification comportent également des applications relatives aux appareils biomédicaux et peuvent aussi être développés comme médicaments eux-mêmes. Au fil des ans, ProMetic a créé sa « Intelligent Combinatorial Chemistry (ICC)^{MD} » qui contient une grande quantité de Ligands Mimetic^{MC} spécifiques à certaines classes de protéines telles que les anticorps monoclonaux.

Technologies des particules

Les ligands se rattachent à une matrice de soutien, notamment les billes d'agarose ou certains polymères fluorés. Par conséquent, chaque ligand, la chimie liante et la bille sont essentiels à la fabrication d'un produit exclusif final que l'on intégrera par la suite dans un procédé de bioséparation ou dans un appareil médical particulier.

ProMetic fabrique des billes d'agarose (Purabead^{MD}) à l'aide d'un processus exclusif à ProMetic. L'agarose est un glucide naturel dérivé de l'agar-agar, que l'on trouve dans les algues marines et son emploi est particulièrement répandu dans l'industrie de la

bioséparation et de l'alimentation. À ce titre, l'agarose est une matière première qui a fait l'objet de nombreuses études. Le processus de fabrication mis au point par ProMetic permet de convertir l'agarose en billes monodispersées sur lesquelles sont fixés les Ligands Mimetic^{MC}. Les polymères fluorés sont aussi fabriqués selon une nouvelle technologie de ProMetic, laquelle est sujette à une demande de brevet.

Le choix de la matrice varie en fonction des spécifications requises pour chaque application particulière. ProMetic a aussi développé et/ou acquis par licence des méthodes permettant de lier ses ligands à la matrice.

APPLICATIONS COMMERCIALES

Selon son plan d'affaires, ProMetic renforce sa plate-forme technologique en développant des produits thérapeutiques et des applications médicales à valeur ajoutée et limite ses risques en établissant des ententes avec des compagnies multinationales pour le développement des produits, pour les essais cliniques et pour la mise en marché.

En accord avec son plan d'affaires, la compagnie favorise aussi sa croissance en accordant des licences aux compagnies pharmaceutiques et biotechnologiques pour le développement de leurs produits grâce à la technologie de ProMetic.

Ainsi, ProMetic entend générer des revenus par la vente de ses propres produits pharmaceutiques et par l'accord de licence à des partenaires corporatifs avec entente à long terme et revenu annuel.

Pour plus de renseignements et de détails sur chacun des projets en cours et leur statut, veuillez consulter les pages 10 à 20 du rapport annuel 2001 de ProMetic Sciences de la Vie Inc.

CONDITIONS CONCURRENTIELLES

Le secteur biopharmaceutique est extrêmement concurrentiel. La société doit affronter des entreprises qui fabriquent des produits biopharmaceutiques semblables ou identiques et avec d'autres entreprises qui proposent des techniques différentes de séparation ou de purification des protéines. Beaucoup d'entre elles disposent de moyens supérieurs à ceux de la société. Par conséquent, il est impossible de garantir que les produits qui seront fabriqués par ces autres entreprises ou qui mettront en jeu des technologies équivalentes de séparation et de purification des protéines n'entameront pas la capacité concurrentielle de la société.

La société est d'avis que les produits fondés sur sa technologie principale auront de nombreuses applications différentes et que le marché prévu pour les produits qu'elle est à mettre au point continuera de s'élargir. Rien ne garantit toutefois que ces hypothèses s'avéreront fondées compte tenu, notamment, de la concurrence d'autres produits existants ou nouveaux et de la viabilité commerciale des produits de la société qui demeure incertaine.

SOURCES, PRIX ET DISPONIBILITÉ DE LA MATIÈRE PREMIÈRE

La Société dépend de tierces parties pour l'approvisionnement de divers composés pour ses produits. La Compagnie est d'avis que des sources alternatives d'approvisionnements existent. Toutefois, tout changement de fournisseur par ProMetic pourrait avoir des conséquences importantes sur la capacité de la société de mener à terme ses projets de recherche et développement actuels et conséquemment affecter sa croissance anticipée tant sur le plan commercial que financier. Bien que d'autres fournisseurs potentiels de matières premières aient été identifiées ou sont en voie de l'être, ceux-ci doivent d'abord réussir des tests intensifs de validation afin d'assurer leur conformité avec les spécifications des produits. Il ne peut y avoir aucune assurance quant à la réussite de ces tests.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La réussite de la société dépend, en partie, de sa capacité à obtenir des brevets, à protéger ses secrets commerciaux et exercer ses activités sans enfreindre les droits exclusifs de tiers ou sans que des tiers contournent les droits qui lui appartiennent ou qui lui sont accordés en vertu d'une licence. La société a déposé des demandes de brevets au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde et poursuit activement ces démarches. Les droits des sociétés biopharmaceutiques en matière de brevets, dont la société, sont aléatoires et comportent des questions de droit et de fait complexes pour lesquelles d'importantes questions d'ordre juridique n'ont pas encore été résolues. Par conséquent, on ne saurait assurer que les demandes de brevets en instance de la société donneront lieu à l'émission de brevets ou que la société mettra au point d'autres produits exclusifs brevetables. En outre, on ne saurait assurer que les brevets accordés à la société dans le passé ou dans l'avenir lui procureront des avantages par rapport à ses concurrents, qu'ils ne seront pas contestés par des tiers, que des brevets détenus par d'autres n'empêcheront pas la société de commercialiser ses produits ou que des tiers ne contourneront pas les brevets de la société au moyen de procédés de rechange. De plus, il est possible que des concurrents mettent au point, de façon indépendante, des produits qui ont le même effet que ceux de la société ou qu'ils conçoivent des produits à partir de produits brevetés de la société.

Des sociétés pharmaceutiques, des sociétés biopharmaceutiques et des établissements de recherche et d'enseignement ont déposé des demandes de brevets pour des technologies qui sont reliées aux activités de la société ou qui ont une incidence sur celles-ci. Certaines de ces demandes ont été acceptées. Certaines de ces technologies ou certains de ces brevets pourraient être en conflit avec les technologies ou demandes de brevets de la société, ce qui pourrait limiter la portée des brevets accordés à la société, le cas échéant, ou même entraîner le refus de ses demandes de brevets.

Rien ne garantit que la société pourra conclure des contrats de licence à un coût raisonnable ou qu'elle pourra mettre au point ou obtenir des technologies de rechange relativement à des brevets accordés à des tiers qui visent accidentellement ses produits. L'incapacité d'obtenir de telles licences ou des technologies de rechange pourrait retarder le lancement de certains produits de la société, voire empêcher la société de mettre au point, de fabriquer ou de vendre certains de ses produits. De plus, la société pourrait devoir engager des frais considérables pour se défendre en cas d'actions en contrefaçon de brevets intentées contre elle ou en cas d'actions en contrefaçon de brevets qu'elle pourrait tenter contre des tiers.

La société ne peut déterminer avec certitude si elle a été la première à créer une invention visée par une demande de brevet ou à déposer une demande de brevet pour une telle invention. Rien ne garantit à la société que les brevets, s'ils lui sont accordés, seront jugés valides ou exécutoires par un tribunal ou qu'il sera déterminé que les technologies ou produits d'un concurrent enfreignent ses brevets.

Par ailleurs, une grande partie du savoir-faire technologique de la société pourrait constituer un secret commercial. C'est pourquoi la société exige que ses employés, consultants, conseillers et collaborateurs concluent des conventions de confidentialité. Toutefois, rien ne garantit que ces conventions protégeront réellement les secrets commerciaux, le savoir-faire ou d'autres renseignements exclusifs de la société dans le cas où ils seraient utilisés ou divulgués sans autorisation.

Plus particulièrement, ProMetic est présentement en conflit avec la société suédoise Monogel AB (ci-après désignée « Monogel ») au sujet d'une licence de technologie signée en janvier 1996 par ProMetic et Monogel. Cette licence octroyait à ProMetic le droit d'utiliser une technologie sur laquelle Monogel détient des droits. Cette technologie devait comprendre une invention brevetée et un savoir-faire particulier qui devaient présumément permettre à ProMetic de produire des billes d'agarose sur une base continue et en quantité suffisante pour en faire la commercialisation. Le conflit est né des prétentions de Monogel à l'effet que la technologie utilisée à l'heure actuelle par ProMetic pour produire sur une base commerciale des billes d'agarose correspond à la technologie licenciée en janvier 1996. Sur

avis de conseillers juridiques indépendants, la société en est arrivée à la conclusion que cette prétention n'est pas fondée. Conséquemment, la société est d'avis qu'elle peut exploiter la technologie qu'elle possède à l'heure actuelle pour la production de billes d'agarose sans grands risques de se voir interdire de le faire par une intervention judiciaire réussie de la part de Monogel.

DÉPENDANCE À L'ÉGARD DES COLLABORATEURS

La stratégie de la société consiste à conclure des ententes de collaboration avec des sociétés, des universitaires, des concédants de licence, des licenciés et d'autres personnes en matière de recherche et de développement, d'essais cliniques de fabrication, de marketing et de commercialisation de ses produits. En vertu de ces ententes, la société pourrait recevoir des fonds supplémentaires, y compris des paiements d'étapes. La société entend également conclure d'autres ententes de collaboration avec des sociétés afin de mettre au point et de commercialiser des produits fondés sur sa technologie principale. Toutefois, rien ne garantit qu'elle pourra conclure de telles ententes ou, le cas échéant, qu'elle pourra les conclure selon des modalités favorables, ou que ses ententes de collaboration actuelles et futures seront fructueuses.

Si l'un ou l'autre des collaborateurs ne réussissait pas à mettre au point ou à commercialiser un des produits de la société sur lequel il a des droits, ou un de ses propres produits sur lequel la société a des droits, les activités de la société pourraient en souffrir. De plus, même si la société est d'avis que l'intérêt financier de ses collaborateurs actuels et éventuels sera suffisant pour les motiver à maintenir leur financement, rien ne garantit que cette collaboration se poursuivra ou qu'elle se traduira par une commercialisation réussie des produits. Si un des collaborateurs cessait de financer un programme quelconque, cela pourrait retarder ou interrompre la mise au point ou la commercialisation des produits liés à ce programme. En outre, rien ne garantit que les collaborateurs ne s'intéresseront pas à d'autres technologies ou ne mettront pas au point d'autres produits, soit seuls ou en collaboration avec d'autres, y compris des concurrents de la société, destinés au traitement des maladies visées par les programmes de la société.

QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Dans le cadre de ses activités de recherche, de développement et de production, ProMetic produit une certaine quantité de déchets chimiques qui sont éliminés selon les normes applicables en matière de protection de l'environnement par des entreprises spécialisées en gestion des déchets dangereux. Les laboratoires de recherche de ProMetic produisent des déchets radioactifs qui sont également éliminés par des entreprises spécialisées en matière de gestion des déchets dangereux conformément à des procédures internes strictes et selon les normes applicables compte tenu de ce qui précède. Le respect de ces exigences en matière de protection de l'environnement n'a pas d'incidence importante sur les dépenses en immobilisation ou la position concurrentielle de la société.

RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2001, ProMetic regroupait 75 employés sur une base consolidée affectés à la recherche et au développement, à la fabrication, à la vente, au marketing et à l'administration.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

La plupart des activités de bioséparation et médicales de la société se font sur les marchés internationaux et la société prévoit qu'il continuera d'en être ainsi. La majorité des dépenses de la société sont engagées en livres sterling. La vente des produits de la société sur les marchés internationaux est assujettie aux risques qui y sont normalement associés, comme la réglementation gouvernementale, les exigences en matière de licences à l'exportation et à l'importation, les risques liés aux tarifs ou aux obstacles commerciaux et l'instabilité politique

et économique. Bien que ces risques n'aient pas eu d'effets défavorables importants sur la société à ce jour, rien ne garantit qu'il en sera ainsi à l'avenir. Les risques relatifs aux devises sont principalement liés à l'appréciation de la valeur du dollar canadien par rapport à celle de la monnaie étrangère. Rien ne garantit que la valeur du dollar canadien n'augmentera pas par rapport à ces monnaies, ce qui réduirait le rendement pour la société sur les ventes de ses produits exprimées en dollar canadien. En outre, rien ne garantit qu'il ne se produira pas dans la valeur des devises d'importantes fluctuations qui pourraient créer des écarts suffisants entre le prix des produits dans différents pays pour que la société juge nécessaire de réduire ses prix dans certaines monnaies afin d'équilibrer le coût relatif de ses produits. La société ne détient ni n'émet d'instruments financiers à des fins commerciales ou de couverture.

(2) Abandon du secteur pharmaceutique générique

Le 30 septembre 1999, ProMetic a abandonné ses activités dans le secteur pharmaceutique générique lorsque sa filiale, ProMetic Pharma inc. (« Pharma ») a fait cession de ses biens au profit de ses créanciers en général, en vertu de l'article 49 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ce qui a donné lieu aux litiges suivants:

- Un créancier de Pharma, réclame la somme de 2021 619 \$ à la société en vertu de garanties et ententes afférentes aux conventions de crédit intervenues entre ce créancier et Pharma. L'action fut introduite le 29 juin 2000. La dernière procédure au dossier fut un avis de communication d'un rapport d'un témoin expert le 15 mars 2002.
- Un créancier de Pharma, a intenté une poursuite envers la société afin de récupérer les sommes qui lui étaient dues. Cette réclamation est de 365 104\$.

La Société conteste ces actions intentées par chacun de ces créanciers et, suivant les opinions de ses conseillers juridiques, la société estime qu'elle dispose d'éléments de défense valables à faire valoir à l'encontre de chacun d'eux.

Rubrique 5 - Principaux éléments d'information financière consolidée

5.1 Données annuelles

	Période de 12 mois 31 décembre 2001	Période de 12 mois 31 décembre 2000	Période de 12 mois 31 décembre 1999
Revenus	2 500 795 \$	2 079 339 \$	2 955 640 \$
Perte provenant des activités poursuivies	8 145 085 \$	5 167 640 \$	4 682 536 \$
Perte par action découlant des activités poursuivies	0,14 \$	0,10 \$	0,11 \$
Perte nette	8 145 085 \$	5 167 640 \$	28 273 826 \$
Perte nette par action	0,14 \$	0,10 \$	0,66 \$
Actif total	24 311 995 \$	14 187 437 \$	7 467 809 \$
Dette à long terme	-	-	1 150 114 \$

Notes :

- i) Abandon du secteur pharmaceutique générique : Le 30 septembre 1999, la filiale ProMetic Pharma Inc. (« la filiale ») a fait cession de ses biens au profit de ses créanciers en général, en vertu de l'article 49 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Cette filiale représentait le secteur pharmaceutique générique de la Société.
- ii) Acquisition d'une entreprise : Avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 1998, la société a acquis la totalité des actions en circulation de Affinity Chromatography Limited (ProMetic BioSciences Ltd.), l'actionnaire minoritaire de ProMetic BioSciences Inc., par l'émission de 1 200 000 actions à droit de vote subalterne. Par cette acquisition, la société consolide les droits de propriété mondiaux sur la technologie de purification des protéines. La société a conclu cette opération en janvier 1999. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple, les résultats d'exploitation étant inclus dans les présents états financiers à compter de la date de prise d'effet de l'acquisition.

5.2 Dividendes

À ce jour, la société n'a versé aucun dividende à l'égard de ses actions en circulation ni d'aucune catégorie d'actions de son capital social, et elle n'entend pas verser de dividendes à l'égard de telles actions dans un avenir prévisible. Le conseil d'administration de la société a pour politique de réinvestir tous les fonds disponibles dans les activités d'exploitation. Cette politique sera réévaluée périodiquement par le conseil d'administration.

Rubrique 6 - Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation

Généralités

L'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation présentée ci-après doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés et les notes afférentes, qui figurent aux pages 28 à 45 du rapport annuel 2001 de ProMetic Sciences de la Vie Inc. Tous les chiffres sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

VUE D'ENSEMBLE

ProMetic Sciences de la Vie Inc. (« ProMetic » ou la « Société ») est en voie de devenir un joueur important sur l'échiquier des sociétés biopharmaceutiques internationales. Par l'entremise de ses filiales au Royaume-Uni, à l'Île de Man, au Canada et aux États-Unis, ProMetic oeuvre dans la recherche, l'élaboration, la fabrication et la commercialisation d'une variété d'applications commerciales à partir de sa technologie brevetée. Ces applications commerciales sont utilisées pour la purification à grande échelle de médicaments, de produits génomiques et protéomiques et pour la découverte et le développement de médicaments.

ANALYSE FINANCIÈRE

Sommaire financier - « Rendement des actions et réalisation d'une importante entente stratégique »

Tel que prévu dans son rapport annuel 2000, la Société a réalisé en 2001 son objectif d'accroissement de valeur pour ses actionnaires. En effet, la valeur des actions de ProMetic s'est appréciée de plus de 150 % (passant de 0,90 \$/action à 2,30 \$/action) au cours de l'année malgré l'effondrement des marchés boursiers de NASDAQ au printemps 2001 et les événements tragiques survenus le 11 septembre dernier. Capitalisant sur cette excellente performance, la Société en a profité pour améliorer ses liquidités par la levée de 19,1 millions \$, soit 9,9 millions \$ conclu au 31 décembre 2001 et 9,2 millions \$ souscrit au 31 décembre 2001. De ce 9,2 millions \$, une somme de 7,2 millions \$ avait été reçue en date de la signature de ces états financiers.

Dès le début de l'année financière 2001, la Société a adopté une gestion très proactive quant au contrôle de ses dépenses et de ses investissements en immobilisations. Ces mesures lui ont permis d'assurer la progression de l'ensemble de ses projets de développement malgré un contexte économique et financier très difficile. De plus, au cours de l'année, la Société a signé une importante entente de principe avec l'*American Red Cross* pour le développement de systèmes de détection et d'élimination des agents pathogènes dans le sang et ses produits dérivés.

BILAN - « UNE SAINTE SITUATION FINANCIÈRE »

La réorganisation financière entreprise à la fin de 1999 est complétée. Cette opération a permis aux investisseurs d'accroître de façon significative leur niveau de confiance dans la gestion quotidienne des opérations et dans le développement futur de la Société.

L'actif à court terme a augmenté à 13,2 millions \$ au 31 décembre 2001, par rapport à 5,3 millions \$ au 31 décembre 2000. Cet écart provient principalement des souscriptions à recevoir au montant de 9,2 millions \$ au 31 décembre 2001 dont une somme de 7,2 millions \$ avait été reçue en date de la signature de ces états financiers.

Les immobilisations se sont accrues de 536 000 \$ correspondant à des acquisitions de 961 000 \$ et un amortissement de 425 000 \$. La propriété intellectuelle s'est appréciée d'approximativement 1,1 million \$. Cette hausse correspond à 50 % des déboursés faits par la Société dans la coentreprise Arriva-ProMetic Inc. pour le développement de l'alpha-1-antitrypsine recombinante, soit 1,3 million \$, et à l'amortissement de l'ensemble de la propriété intellectuelle au montant de 199 000 \$. En effet, la Société s'est engagée à déboursier 4 millions \$ US dans la coentreprise dans laquelle elle détient une participation de 50 %. La Société comptabilise 50 % de son engagement à titre de propriété intellectuelle en considération de la licence permanente exclusive octroyée à la coentreprise.

Les frais de développement reportés ont augmenté de 566 000 \$ au cours de l'exercice financier, correspondant à une capitalisation de coûts de développement de 907 000 \$, à un amortissement de ces frais au montant de 232 000 \$ et des radiations au montant de 109 000 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2001. La Société applique à cet effet les mêmes politiques que celles établies au cours des exercices financiers précédents.

L'actif total de la Société est passé de 14,2 millions \$ au 31 décembre 2000 à 24,3 millions \$ au 31 décembre 2001, soit une augmentation de 10,1 millions \$. Le passif à court terme est passé de 1,9 million \$ au 31 décembre 2000 à 3,3 millions \$ au 31 décembre 2001, soit une augmentation de 1,4 million \$ attribuable aux frais d'émissions sur les souscriptions à recevoir, soit 0,9 million \$, et aux comptes à payer et frais courus au montant de 0,5 million \$ (augmentation des dépenses courantes de R&D, frais de développements corporatifs et acquisitions d'immobilisations).

L'avoir des actionnaires a atteint 21 millions \$ au 31 décembre 2001.

REVENUS

Les revenus pour l'année financière terminée le 31 décembre 2001 s'élèvent à 2,5 millions \$ comparativement à 2,1 millions \$ pour la période arrêtée au 31 décembre 2000. Cette légère hausse provient d'un ensemble de contrats de développement de produits. La signature d'ententes de collaboration au cours de l'année 2001 combinée à la signature de nouvelles ententes en 2002 devrait se traduire par un accroissement des revenus de R&D pour le prochain exercice financier. La majorité des revenus correspondent à des paiements provenant d'ententes de collaboration de recherche et développement et de mise au point. Les revenus de ventes de produits ayant atteint le stade de commercialisation représentent moins de 10% des revenus totaux.

Lorsque approprié, la stratégie de la Société peut inclure une position d'équité dans des projets à fort potentiel de rendement (au lieu de se contenter d'un revenu de licence au moment de la signature de l'entente). Cela permet à ProMetic de maximiser la valeur future attribuable à ces projets à fort potentiel de croissance.

La période moyenne entre le temps de l'adoption de la technologie de ProMetic par le client et le temps où la première vente commerciale est faite est approximativement de 3 à 4 ans. Généralement, un client doit traverser une série d'étapes de mise au point, de mise à l'échelle et de validation pré-clinique avant d'être en position de soumettre des dossiers aux organismes de réglementation appropriés. Pendant cette période, les revenus de ProMetic augmenteront graduellement, enregistrant une plus forte croissance au moment de l'adoption des approbations réglementaires. Les revenus de chaque produit ayant atteint la commercialisation seront proportionnels à la pénétration de ce produit sur le marché et devraient se maintenir durant le cycle de vie d'un tel produit. Pour ProMetic, le fait d'avoir choisi des partenaires d'envergure va lui permettre de mieux distribuer les produits issus de sa technologie. Cette pénétration rapide du marché va faire en sorte d'accélérer la réalisation de revenus futurs.

DÉPENSES

« ACCÉLÉRATION DES PROGRAMMES DE R&D ET EXPANSION DU SECTEUR THÉRAPEUTIQUE »

Les dépenses totales avant R&D, l'amortissement des immobilisations et de la propriété intellectuelle et les frais financiers se chiffrent à 3,5 millions \$ pour l'exercice financier 2001 comparativement à 2,8 millions \$ pour l'exercice financier 2000. Cette hausse est attribuable aux investissements relatifs au développement corporatif et au développement des affaires de même qu'à l'expansion des activités commerciales en Asie. Cet investissement s'est avéré une bonne stratégie puisque l'action de la Société est passée de 0,90 \$ au 31 décembre 2000 à 2,30 \$ au 31 décembre 2001.

Les dépenses de R&D sont passées de 3,8 millions \$ au 31 décembre 2000 à 6,9 millions \$ au 31 décembre 2001, soit une hausse de 3,1 millions \$. L'augmentation est essentiellement attribuable : 1) au développement du secteur thérapeutique et à l'expansion de l'équipe thérapeutique à Montréal en anticipation des prochains essais cliniques et de l'importance accrue accordée au programme de recherche de nouveaux médicaments. Le groupe thérapeutique prévoit annoncer la mise en études cliniques de certains de ses composés principaux au cours des prochains trimestres, soit le PBI-1402 en chimiothérapie et rAAT contre l'inflammation, et 2) à l'accélération des principaux projets de développement pour la purification de médicaments.

L'amortissement des immobilisations et de la propriété intellectuelle s'est chiffré à 624 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001, soit une augmentation de 63 000 \$ par rapport à l'exercice équivalent de 2000. Cette hausse est due aux investissements additionnels au cours de l'exercice. Les revenus financiers au 31 décembre 2001 s'élèvent à 63 000 \$ comparativement à des frais financiers de 101 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000. L'écart est attribuable au fait qu'en 2000, la Société a versé des intérêts sur sa dette à long terme remboursée en 2000 et qu'en 2001, la Société a maintenu un solde d'encaisse moyen supérieur à celui de 2000, générant ainsi de plus grands revenus d'intérêts.

RÉSULTATS

La perte nette pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 s'est chiffrée à 8,4 millions \$ (0,14 \$ par action) comparativement à 5,2 millions \$ (0,10 \$ par action) pour la période de 12 mois arrêtée au 31 décembre 2000. Les raisons de cet écart sont pleinement expliquées dans les sections « Revenus » et « Dépenses » ci-dessus.

FLUX DE TRÉSORERIE

Au cours de l'exercice financier 2001, les flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation se sont élevés à 7,6 millions \$ comparativement à 5,2 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000. Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation de la perte d'opération de 3,2 millions \$, elle-même due à l'accroissement des dépenses de R&D et à l'amortissement des frais de R&D reportés de 320 000 \$ (se rapporter aux commentaires additionnels dans la section « Dépenses »).

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2001, les flux de trésorerie liés aux activités de financement étaient principalement attribuables à l'émission d'actions à droit de vote subalterne pour une valeur de 9,9 millions \$, net de frais d'émissions de 955 000 \$.

Durant l'exercice financier 2001, les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement se sont élevés à 893 000 \$ comparativement à 5,7 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000, soit une amélioration de 4,8 millions \$ constitué comme suit : encaissement du placement à court terme au cours de l'exercice 2001, créant ainsi un écart favorable de 4 millions \$; réduction des besoins d'investissements (acquisition d'un placement) de 1,5 million \$ en 2001 suite à la finalisation de la participation de la Société dans Arriva Pharmaceuticals, Inc. au cours de l'année 2000; réduction des investissements en immobilisations de 90 000 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2001; investissements de 1,2 million \$ dans la propriété intellectuelle attribuable à notre participation dans la coentreprise Arriva-ProMetic Inc. (se

rapporter à la section « Bilan ») et enfin, une réduction de 467 000 \$ au niveau des frais de développements reportés (se rapporter à la section « Bilan »).

Au cours de l'exercice financier 2001, les activités de la Société ont généré 0,3 million \$ en espèces et quasi-espèces, comparativement à 1,5 million \$ durant l'exercice financier 2000.

PERSPECTIVES

« Un positionnement stratégique dans des marchés de niche à fort taux de croissance »

La Société devrait annoncer d'importantes étapes de réalisation de ses programmes de R&D au cours des prochains trimestres, ce qui lui permettra d'accroître l'intérêt des investisseurs et des analystes envers la Société. La direction continuera de maintenir un contrôle rigoureux sur l'ensemble de ses opérations.

Depuis 1999, la Société s'est repositionnée afin de maximiser sa valeur et minimiser les risques inhérents à son développement. L'approche de la Société est de signer des ententes de développement avec des clients/partenaires dans lesquelles ces clients défraient entièrement les coûts de développement. Dans la plupart des cas, la Société signe aussi des ententes de fabrication qui lui permettront d'obtenir une marge de bénéfice sur la fabrication de produits et une redevance sur la vente des produits finis utilisant la technologie de ProMetic. Dans certains marchés cibles à fort potentiel de croissance, la Société s'est de plus assurée d'une autre source de revenus en prenant une participation en équité dans les sociétés qui commercialiseront ces produits à revenus potentiels élevés. C'est le cas pour l'alpha-1- antitrypsine recombinante pour laquelle ProMetic obtiendra 50 % des revenus futurs de la coentreprise Arriva-ProMetic, Inc. en plus d'une participation en équité dans Arriva Pharmaceuticals, Inc. C'est aussi le cas pour le développement de systèmes de détection et d'élimination des agents pathogènes qui causent la maladie de la vache folle et la variante du syndrome de Creutzfeldt-Jakob avec une participation en équité dans la coentreprise qui sera issue de l'association avec l'*American Red Cross*. Par la signature récente de l'entente de principe avec l'*American Red Cross*, la Société confirme la valeur et le potentiel de sa technologie. Pour plusieurs, ProMetic est maintenant un incontournable.

La Société doit engager des ressources financières importantes avant que les produits ne puissent être développés avec succès et que les revenus ne soient suffisants pour donner lieu à des bénéfices. La Société est d'avis que ses liquidités actuelles combinées à celles prévues pour l'an 2002 suffiront à combler ses besoins de liquidités liés à l'exploitation et aux dépenses en immobilisations pour les prochains 24 mois.

Les questions traitées dans l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation, sont en partie de nature prospective. Ainsi, pour de multiples raisons, les résultats réels pourraient être sensiblement différents.

Données trimestrielles

	Quatrième Trimestre 2001	Troisième Trimestre 2001	Deuxième Trimestre 2001	Premier Trimestre 2001	Quatrième Trimestre 2000	Troisième Trimestre 2000	Deuxième Trimestre 2000	Premier trimestre 2000
Revenus	565 454 \$	1 111 096 \$	446 752 \$	377 493 \$	464 792 \$	397 127 \$	346 134 \$	871 286 \$
Perte nette	1 728 203 \$	1 856 903 \$	2 158 067 \$	1 671 912 \$	1 245 536 \$	1 553 489 \$	1 337 089 \$	1 031 526 \$
Perte nette par action	0,04 \$	0,03 \$	0,04 \$	0,03 \$	0,02 \$	0,03 \$	0,03 \$	0,02 \$

Rubrique 7 - Marché pour la négociation des titres

Les actions de ProMetic avec droit de vote subalterne sont inscrites à la cote officielle de la Bourse de Toronto, sous le symbole PLI.

Rubrique 8 - Administrateurs et dirigeants

ADMINISTRATEURS

Le tableau suivant présente le nom des administrateurs, leur position au sein de la société, leur fonction principale actuelle ainsi que la date de leur entrée en fonction au titre d'administrateur.

(Le mandat actuel de chaque administrateur expirera immédiatement avant l'élection des administrateurs, qui aura lieu à l'assemblée annuelle des actionnaires le 15 mai 2002).

Administrateurs

Nom et lieu de résidence	Poste au sein de la Société	En fonction depuis	Principale occupation dans (Cinq (5) dernières années)
Pierre Laurin Laval, Québec	Administrateur et président du conseil	1994	Président du conseil, président et chef de la direction, ProMetic
Roger Garon ⁽²⁾ Verdun, Québec	Administrateur	1995	Président du conseil, Multivet Ltd. (société spécialisée dans les produits vétérinaires)
Barry Gibson North Queensferry, Écosse	Administrateur	1994	Barry Gibson, consultant
Claude Lemire ⁽¹⁾ Montréal, Québec	Administrateur	1997	Claude Lemire, consultant
Roger A. Perrault ⁽²⁾ Ottawa, Ontario	Administrateur	1998	Président, R.A. Perrault Consultants Inc. (société d'experts-conseils)
Hans W. Schmid ⁽²⁾ Zug, Suisse	Administrateur	1998	Président du conseil, HPC Healthcare & Pharma Consulting AG (société d'experts-conseils)
Sadok Besrou ⁽¹⁾ Westmount, Quebec	Administrateur	2000	Président, Placements Sadobex Inc.
Robert Lacroix ⁽¹⁾ St-Bruno, Québec	Administrateur	2000	Senior Vice-président, CTI Capital Inc.
John Bienenstock Toronto, Ontario	Administrateur	2000	Professeur, Médecine et Pathologie, Faculté des sciences de la santé, Médecin, Scientifique et Consultant Université McMaster (Ontario),

(1) Membre du comité de vérification.

(2) Membre du comité chargé de la rémunération.

DIRIGEANTS

Le tableau suivant présente le nom de chaque dirigeant, son lieu de résidence, sa fonction au sein de ProMetic, la ou les principales filiales en exploitation où chaque dirigeant de ProMetic exerce ses activités à la présente date, l'année d'entrée en fonction et les postes occupés depuis cinq dernières années ailleurs que chez ProMetic.

Dirigeants

Nom et lieu de résidence	Fonction au sein de la Société	Année d'entrée en fonction	Principale occupation (5 dernières années)
Pierre Laurin Laval (Québec)	Président du conseil, président et chef de la direction, ProMetic	1994	N/A
André Bédard Rosemère (Québec)	Vice-président Exécutif et chef de la direction financière, ProMetic	1999	Président, Conseils Vision A. Bédard Inc.
Steve Burton Cambridge, Angleterre	Vice-président, recherche et développement, BioSciences (R.-U.)	1999	Directeur, R-D, ACL
Peter Bonnett Silver Spring (Maryland)	Directeur général, division nord-américaine, BioSciences (É.-U.)	1994	N/A
Michelle Laflamme Montréal (Québec)	Secrétaire générale et Conseiller juridique, ProMetic	1999	Avocate, pratique privée

DÉTENTION D' ACTIONS

Le nombre et le pourcentage d'actions à droit de vote subalterne et à droit de vote multiple qui sont détenues directement ou indirectement en propriété véritable par l'ensemble des administrateurs et des membres de la haute direction de la Société ou sur lesquelles ceux-ci exercent une emprise sont les suivants :

	Nombre	Pourcentage (%)
Actions à droit de vote subalterne	1 620 074	4,37
Actions à droit de vote multiple	13 076 375	92,67

Chaque administrateur et officier a fourni ses propres renseignements concernant le nombre d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple en propriété effective ou sur lesquelles ils exercent un contrôle, la société ne disposant pas de ces renseignements.

Rubrique 9 - Renseignements complémentaires

La société fournira à toute personne ou à toute société qui en fera la demande à son secrétaire (6100, avenue Royalmount, Montréal (Québec) H4P 2R2, Téléphone : 514-496-2115) :

- a) Lorsque les titres de la société font l'objet d'un placement au moyen d'un prospectus simplifié provisoire ou d'un prospectus simplifié :
 - i) Un exemplaire de la notice annuelle de la société et un exemplaire de tout document ou des pages pertinentes de tout document qui y sont intégrés par renvoi,
 - ii) Un exemplaire des états financiers comparatifs de la société pour son dernier exercice pour lequel des états financiers ont été déposés, le rapport du vérificateur sur ces états financiers et un exemplaire des derniers états financiers intermédiaires que l'émetteur a déposé, le cas échéant, pour toute période postérieure à son dernier exercice,
 - iii) Un exemplaire de la circulaire d'information de la société concernant sa dernière assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection d'administrateurs, ou un exemplaire de tout document annuel déposé à la place de cette circulaire d'information, selon ce qui sera approprié,
 - iv) Un exemplaire de tout autre document intégré par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire ou dans le prospectus simplifié et que la société n'est pas tenu de fournir en vertu des sous-alinéas (i), (ii) ou (iii);

- b) À tout moment, un exemplaire de tout document mentionné aux sous-alinéas a) (i), (ii) et (iii), pour lequel la société pourra exiger des frais raisonnables si la demande est faite par une personne ou une société qui n'est pas porteur de titres de l'émetteur.

Des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis le cas échéant, le nom des principaux porteurs de titres de l'émetteur, les options d'achat d'actions et l'intérêt des initiés dans les opérations importantes, le cas échéant, sont disponibles dans la circulaire d'information de la société concernant sa dernière assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection d'administrateurs. Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états comparatifs pour le dernier exercice de la société.

Fait à Montréal, Québec, ce 17 avril 2002

ProMetic Life Sciences Inc.

(signé) Pierre Laurin

par Pierre Laurin
Président et Chef de la direction

(signé) André Bédard

par: André Bédard
Vice-président exécutif et
Chef de la direction financière